

SYNTHESE DU PLAN DE CAMPAGNE AGRICOLE 2015 – 2016

AVRIL 2015

Sommaire

I.	INTRODUCTION	3
I.1	CONTEXTE	3
I.2	METHODOLOGIE	4
II.	BILAN SYNOPTIQUE DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2014-2015.....	5
II.1	PRODUCTIONS VÉGÉTALES	5
II.2	PRODUCTIONS ANIMALES	9
II.3	SANTÉ ANIMALE ET SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE.....	10
II.4	PRODUCTIONS HALIEUTIQUES ET AQUACOLES.....	11
II.5	ORGANISATION DU MONDE RURAL	11
II.6	ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE (LOA).....	11
II.7	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES.....	12
II.8	MISSION DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION :.....	12
II.9	DÉCENTRALISATION ET DE LA DÉCONCENTRATION DU MDR.....	12
III.	PROGRAMMES D'ACTIVITES 2015-2016	13
III.1	DESCRIPTIF DES PROGRAMMES DE FILIÈRES PRIORITAIRES	13
III.1.1.	<i>Programme N°1 : promotion des filières agricoles (maïs, mil/sorgho, riz, blé, fonio, sésame, niébé, fruits et légumes, etc.).....</i>	<i>13</i>
III.1.2.	<i>Programme N° 2 : promotion : filière coton.....</i>	<i>14</i>
III.1.3.	<i>Programme n°3 : Promotion des filières Arachide, Niébé, Sésame (légumineuses)</i>	<i>14</i>
III.1.4.	<i>Programme n°4 : promotion des filières fruits et légumes</i>	<i>15</i>
III.1.5.	<i>Programme n°5 : Promotion de cultures fourragères</i>	<i>15</i>
III.1.6.	<i>Programme n°6 : Promotion des filières Productions animales (viande, lait, cuirs et peaux, aviculture)15</i>	
III.1.7.	<i>Programme n°7 : Promotion des filières pêche/aquaculture.....</i>	<i>17</i>
III.2	DESCRIPTIF DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX.....	18
III.2.1.	<i>Programme n°8 : Promotion de la Santé animale</i>	<i>18</i>
III.2.2.	<i>Programme n°9 : Protection des végétaux</i>	<i>18</i>
III.2.3.	<i>Programme n°10 : Aménagements et équipements Agricoles.....</i>	<i>19</i>
III.2.4.	<i>Programme n°11 : Contrôle des qualités et normes des produits d'origine animale et végétale. 20</i>	
III.2.5.	<i>Programme n° 12 : Recherche Agricole</i>	<i>20</i>
III.2.6.	<i>Programme n° 13 : Amélioration du système de gouvernance dans le secteur Agricole.....</i>	<i>21</i>
III.2.7.	<i>Programme n°14 : Soutien au développement Agricole (Les actions prioritaires transversales). 23</i>	
III.3	DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION	23
III.4	HYPOTHÈSES ET RISQUES	23
III.5	BUDGET CONSOLIDÉ.....	23
IV.	CONCLUSION	24

I. INTRODUCTION

Le plan de campagne Agricole est un document de programmation annuelle qui définit un ensemble d'objectifs, d'activités, de stratégies cohérentes et de ressources destinées à promouvoir les activités agricoles, animales, piscicoles et aquacoles.

Il est l'un des instruments de mise en œuvre des politiques, stratégies et des projets et programmes Agricoles. Il intègre les activités de soutien aux exploitants Agricoles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) destinées à l'augmentation de la production et de la productivité Agricoles sur une période allant du mois de mai de l'année (**n**) au mois d'avril de l'année (**n+1**).

Le Plan de campagne Agricole 2015-2016 couvre toutes les activités de développement Agricole (agriculture, élevage, pêche et Sécurité alimentaire) et prend en compte les interventions de l'ensemble des structures publiques, des collectivités, de la profession Agricole, des PTF et des ONG selon les différents échelons administratifs.

Le document marque la transition entre le Plan National d'Investissement Prioritaire dans le Secteur Agricole (PNIP-SA) et le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) en cours de validation.

Le processus de préparation du Plan de campagne Agricole 2015-2016 a démarré par l'élaboration d'une note de cadrage portant sur la vision du Département et définissant les orientations dans le domaine du développement Rural. La préparation du document a enregistré la participation effective et l'implication des principaux acteurs étatiques et non étatiques (producteurs, services techniques, ONG profession agricole).

Les concertations relatives à la préparation du présent plan de campagne Agricole consolidé, harmonisé et décentralisé (productions agricoles, animales, piscicoles et aquacoles) ont été organisées aux niveaux régional et national.

I.1 CONTEXTE

L'élaboration du Plan de campagne agricole 2015/2016 intervient dans un contexte marqué par la mise en œuvre des orientations du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) de troisième génération (2012-2017), du Plan d'Urgence de Reconstruction Durable des régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti (PURD) et de la fin du Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED) couvrant la période du 1^{er} mai 2013 au 31 décembre 2014.

En effet, le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED) fut la plateforme de dialogue entre le Mali et la Communauté internationale depuis la Conférence Internationale « Ensemble pour le Renouveau du Mai », tenue le 15 mai 2013 à Bruxelles, qui a permis d'enregistrer des annonces d'appui à hauteur de 3,285 milliards d'euros.

Le bilan de la mise en œuvre du PRED présenté par notre pays et la *troïka* lors de la 5^{ème} et dernière réunion du groupe de suivi de la conférence de Bruxelles, tenue le 17 février 2015 à Bamako, a indiqué que sur un total de **2155 milliards** de FCFA d'annonces faites, les appuis recensés au 31 décembre 2014 étaient engagés à **94%** et décaissés à hauteur de **76%**.

Aussi, le Gouvernement du Mali s'est-il engagé à présenter prochainement un document de référence unique, fixant les priorités nationales pour un développement du pays, à moyen et long termes. Dans cette perspective, l'OCDE a proposé d'accueillir une conférence au Mali courant 2015, dans le cadre de l'accompagnement post-Alger.

L'élaboration du Plan de campagne agricole 2015/2016 intervient également dans un contexte marqué par :

- la fin du Plan décennal pour la réalisation des OMD (1990-2015),
- les perspectives de l'après 2015 pour le PDDAA,
- le lancement du Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire (PCDTASA) dans l'espace UEMOA (2014-2024),
- la mise en œuvre des programmes sous régionaux UEMOA, CEDEAO et CILSS (Priorités Résilience Pays-PRP-AGIR),
- la Déclaration de Dakar sur l'irrigation et la Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme,
- la poursuite de la mise en œuvre de la LOA,
- le début de la mise en œuvre de la Politique de Développement Agricole à travers le Programme National d'Investissements Prioritaires dans le Secteur Agricole (PNIP-SA) et le Plan National d'Investissement Agricole (PNISA) ;
- le renforcement de l'expérience acquise l'année 2014 dans l'élaboration du plan de campagne Agricole harmonisé et consolidé et sa déclinaison en objectifs régionaux, locaux et communaux ;
- le début de l'application des dispositions du règlement C/REG.13/12/12 de la CEDEAO relatives à la qualité des intrants Agricoles et de celles prises par le Département du Développement Rural en vue de renforcer le système de contrôle dans ce domaine ;
- le début de l'exercice de la Présidence du CILSS par le Mali.

I.2 METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour élaborer le plan de campagne Agricole est articulée autour de principaux axes ci-après :

- la définition des principes et grandes orientations de la campagne Agricole et la diffusion de la note de cadrage auprès des Directions Nationales et Régionales relevant du Développement Rural;
- la revue des bilans 2014 et conséquemment la fixation des objectifs de productions aux niveaux local, régional et national ;
- la validation des projets de plan de campagne par les Directions centrales et leurs démembrements régionaux (DNA, Offices/Agence, CMDT, DNGR, DNPIA, DNSV, DNP, Projets/Programmes, ONG) et par la profession Agricole ;
- la production du projet de plan de campagne Agricole consolidé conformément à l'architecture du PNIP-SA (Programme National d'Investissement Prioritaire dans le Secteur Agricole);
- l'approbation du plan de campagne Agricole par le Ministère du Développement rural, le Comité Exécutif National de l'Agriculture et le Conseil Supérieur de l'Agriculture.

II. BILAN SYNOPTIQUE DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2014-2015

II.1 PRODUCTIONS VEGETALES

3.1.1 Production céréalière

La production céréalière de la campagne agricole 2014/2015 est de **6 980 733 tonnes** contre **5 736 093 tonnes** en 2013/2014, soit une hausse de **22 %** et pour une prévision de **8 674 462 tonnes**, soit un taux de réalisation de **81 %**.

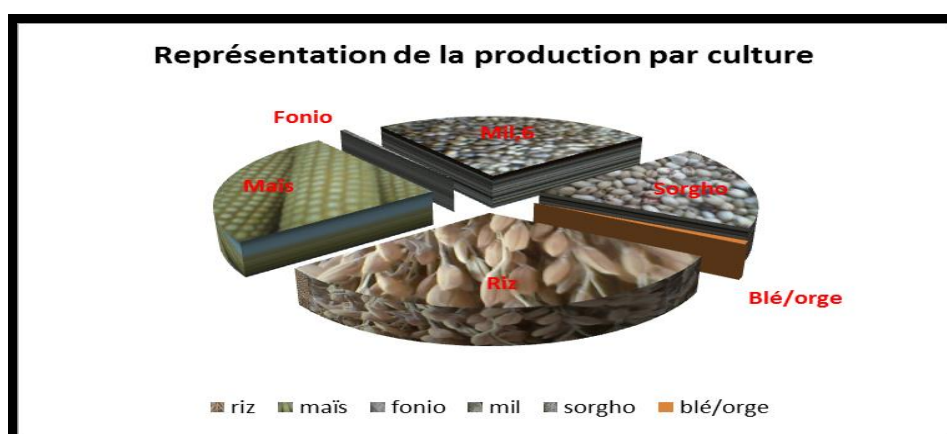
La campagne Agricole a été marquée par des déficits pluviométriques observés en début et en fin de campagne agricole et la faiblesse de la crue sur certains fleuves et lacs.

La production céréalière est répartie comme suit :

- **2 166 830 tonnes** de riz (31 %)
- **1 744 026 tonnes** de maïs (25 %)
- **1 715 044 tonnes** de mil (24,6 %)
- **1 271 880 tonnes** de sorgho (18,2 %)
- **37 284 tonnes** de fonio (0,5 %)
- **45 668 tonnes** de blé/orge (0,7 %).

L'excédent céréalier dégagé est estimé à **1 831 330 tonnes**. On note que cet excédent, en plus des quantités disponibles pour l'alimentation humaine, intègre les sorties éventuelles de céréales, les quantités transformées, celles destinées à l'alimentation du bétail et de la volaille. Il faut prendre en compte aussi les quantités non accessibles à cause de l'enclavement des zones de production.

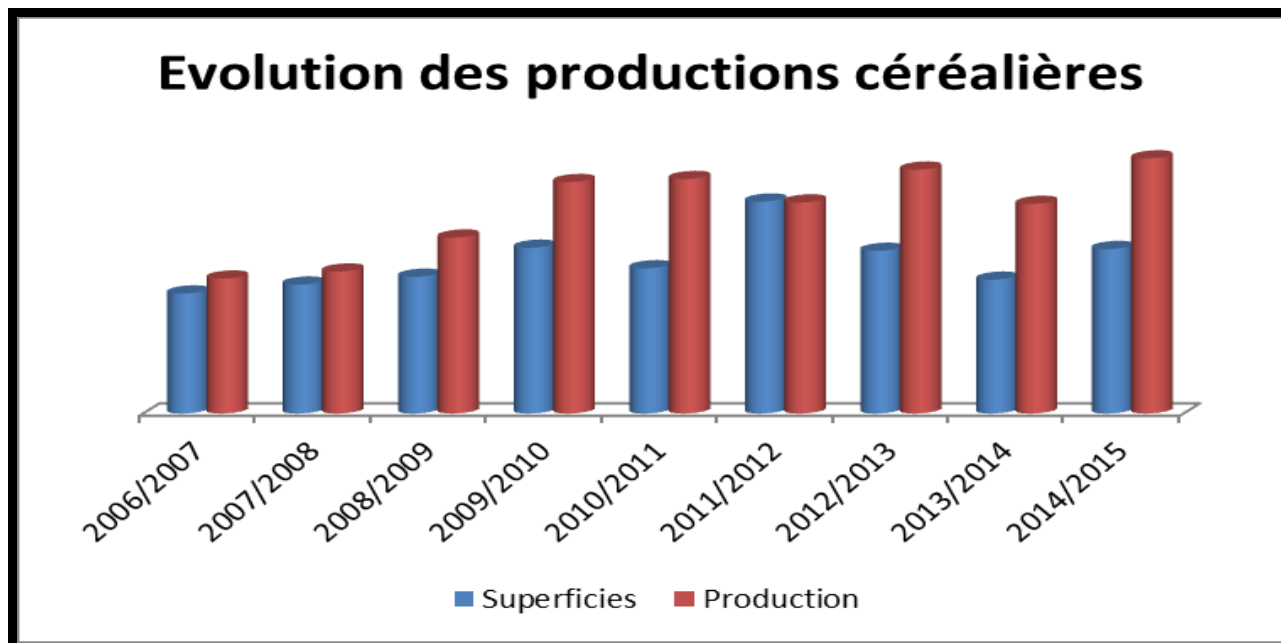
Au titre de la campagne agricole 2014-2015, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a enclenché le processus d'achat de **30 000 tonnes** de céréales et de niébé.



Graphique 1 : Production par spéculation

La production céréalière est passée de **3.693 240 tonnes** en 2006-2007 à **6 980 733 tonnes** en 2014-2015, soit un taux d'accroissement annuel moyen d'environ **11 %**. Le taux d'accroissement annuel moyen des superficies est de **5 %**, ce qui dénote les efforts fournis par les exploitants et l'appui

conseil pour intensifier les productions agricoles depuis la campagne agricole 2008-2009. Le graphique ci-après illustre cette évolution.



Graphique 2 : Evolution des productions céréalières

3.1.2 Production cotonnière

La production de coton graine est évaluée à **548 723 tonnes** en 2014-2015 contre **440 027 tonnes** en 2013-2014, soit une augmentation de **24,7 %**.

La production cotonnière qui a connu une baisse en 2013-2014 a enregistré une nette progression grâce aux efforts de l'Etat (appui-conseil et subventions diverses) et des exploitants Agricoles.



3.1.3. Production des légumineuses alimentaires

Niébé :	153 793 tonnes
Arachide :	510 241 tonnes
Sésame :	28 749 tonnes
Soja :	3 236 tonnes.

3.1.4. Principales productions de cueillette

Anacarde :	39 498 tonnes
Karité :	540 200 tonnes
Gomme arabique :	7 003 tonnes.

3.1.5. Production de semences certifiées

Les semences R1 et R2 consignée dans le tableau ci-dessous ont été produites par les coopératives. Elles sont commercialisées par les sociétés semencières au titre de la campagne 2015 -2016 pour les emblavures et la reconstitution du Stock National de Sécurité de Semences (SNSS).

Quantité de semences produites (kg)

Type de semences Cultures	Base	Pré-base	R1	R2
Riz	2 467	48 852	1 769 147	1 161 923
Maïs	297.170	-	195.110	470 049
Sorgho	19 296	-	192 812	106 685
Mil	1 341		91 289	49 854
Blé	-	-	40 000	-
Fonio	990		8 298	349
Arachide	-	-	3 321	14 832
Niébé	7 713	-	22 551	36 329
Gombo	451		165	244
Dolique	-	-	903	-
Sésame	246	-	10 004	70

Le contrôle de qualité

Les activités menées sont entre autres :

- l'analyse des engrais minéraux : 800 échantillons d'engrais ont été prélevés et analysés au laboratoire Sol-Eau-Plante. La déficience a été constatée au niveau de plusieurs types d'engrais, notamment l'urée et le complexe coton ;
- l'analyse au niveau des laboratoires de la DNA et de la santé de 300 échantillons de denrées alimentaires ;
- la tenue d'un atelier sur la problématique du contrôle de qualité à l'intention des cadres et agents de contrôle évoluant dans les régions;

Suivi de la subvention

Le suivi de la bonne gestion de la subvention des intrants agricoles a été effectif au niveau de toutes les zones de production à savoir :

- une dizaine de missions d'appui assortie de rapports ont été réalisées ;
- des forces de sécurité, les services de commerce et de la concurrence ont été associés à la sécurisation des engrais subventionnés ;
- les autorités et élus locaux (maires, présidents des DLCA) ont été impliqués dans la gestion des engrais subventionnés (contrôle des cautions techniques et des listes des producteurs devant bénéficier de la subvention, etc) ;
- un numéro vert a été créé et opérationnel pendant toute la campagne agricole ;
- un sketch et des émissions radiophoniques ont été produits et diffusés
- le renforcement de l'équipe de traitement des dossiers (personnel et outil informatique).

La situation des intrants agricoles subventionnés par l'Etat au profit des producteurs se présente comme suit :

- **Engrais : 364 778, 58 tonnes pour un montant 35 679 658 867 FCFA ;**
- **Semences : 208,03 tonnes pour un montant de 312 940 500 FCFA**

Soit un montant total de **35 992 599 367 FCFA**

Il faut signaler aussi le montant de la subvention alloué aux opérations de pluies provoquées qui s'élève à **500 millions de FCFA**.

Le montant global de la subvention est alors de **36 492 599 367 FCFA** (situation provisoire).

Le traitement des dossiers de remboursement se poursuit au niveau de la DNA.

3.1.6 Aménagements et équipements agricoles

Les résultats atteints dans le cadre des aménagements hydro agricoles portent sur **16 534 ha** aménagés pour une prévision de **25 000 ha**, soit un taux de réalisation de **66,13 %**. Ils sont constitués de grands aménagements pour **8.558 ha** et des aménagements de proximité pour **7 976 ha**.

Au titre du programme motorisation et mécanisation agricole les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-après :

3.1.7 Protection des végétaux

La situation phytosanitaire est restée relativement calme tout le long de la campagne agricole. Cependant, les activités de surveillance et de lutte contre certains ennemis des cultures ont porté sur :

- ✓ **46 966 ha** prospectés contre une prévision de **53 615 ha**, soit **87,6 % de réalisation** ;
- ✓ **17 144 ha traités** dont **10 202 ha** contre les mouches de fruits contre une prévision de **23 115 ha**, soit **74,16 %** de réalisation.

Les principaux ennemis de cultures observés au cours de la campagne agricole sont les mouches de fruits, les oiseaux granivores, les pucerons et les sautereaux.

Dans le cadre de la lutte contre le criquet pèlerin, les capacités matérielles du Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin ont été renforcées par la dotation en trois (03) véhicules sur le budget de l'Etat. Cela a permis de faciliter la prospection de **51 000 ha** et aucune présence de criquet n'a été observée au cours de la campagne.

3.1.8 Recherche agricole

Les principaux résultats obtenus sont les suivants :

➤ **Productions végétales**

- l'évaluation des infestations dues aux foreurs de tiges ;
- la caractérisation moléculaire des isolats de bactériose ;
- l'analyse des effets des fumures organique et minérale en micro-doses sur le rendement du sorgho et du mil.

➤ **Productions Forestières et Halieutiques**

- le bon comportement en plantation d'Anthocleistadjalonensis et de Corixlacrymajobi réintroduites dans le terroir de Zégoua (cercle de Kadiolo) ;
- les plantes utiles dans les arboretums à Kougué (Koutiala) et Zégoua (Kadiolo) s'adaptent bien avec un taux de survie moyen de 70 %, 2 ans après la plantation ;
- les plants de Ceibapentandra(e) et d'Anogeissusleiocarpa, 2 ans après la plantation, ont un accroissement en hauteur de plus de 100 cm/an, comparable à celui d'*Eucalyptus camaldulensis* dans les conditions climatiques de Koutiala.

II.2 PRODUCTIONS ANIMALES

3.2.1 Production de viande contrôlée

La production contrôlée de viande a été de **54 510 tonnes** contre une prévision de **65 000 tonnes**, soit un taux de réalisation de **84 %**. Il faut indiquer la production contrôlée représente 40 % des abattages

3.2.2 Embouche

Le nombre d'animaux sortis de l'embouche et suivis au cours de la campagne Agricole 2014-2015 est évalué à :

- 53 784 têtes de bovins contre une prévision de 40 000, soit 134 % ;
- 6 095 têtes de caprins contre une prévision de 12 000, soit 50,8 % ;
- 99 301 têtes d'ovins contre une prévision de 130 000, soit 76 %.

Des ventes promotionnelles de bovins et de moutons ont été organisées à Bamako et dans certaines régions. Elles ont porté sur **609 bovins** pour le Ramadan sur 600 prévus (**102 %**) et **21 758 béliers** pour la Tabaski sur 14 800 prévus (**147 %**).

3.2.3 Production de lait

La quantité de lait collecté auprès des centres et points aménagés est évaluée à **3 946,766 tonnes** de lait sur une prévision de 3 250 tonnes, soit **121 %**.

3.2.4 Insémination artificielle

Les résultats obtenus au titre de la campagne 2014-2015 par le PRODEVAILAIT sont de **4 550 vaches** inséminées sur une prévision de 10 000 (**45 %** des objectifs). Au total, **681 éleveurs** ont bénéficié de l'opération. **137 mises-bas** ont été enregistrées dont 77 veaux issus de race Holstein et **58** de race Montbéliard.

3.2.5 Production d'œufs de consommation et de poulets de chair

- ✓ **1 872 049 pondeuses** en exploitation sur une prévision de 2 100 000 soit **89 %**;
- ✓ **399 685 612 œufs** produits sur une prévision de 453 000 000 soit **88 %** ;
- ✓ **1 780 838 poulets de chair** en exploitation sur une prévision de 2 000 000 soit **89%**.

3.2.6 Production des cuirs et peaux

- **322 585** pièces de cuirs verts produites sur une prévision de 357 000, soit un taux de réalisation de **90 %**;
- **820 741** pièces de peaux ovines et caprines vertes produites sur une prévision de 1 050 000, soit un taux de réalisation **78 %**.

3.2.8 Commercialisation

L'exportation a porté sur : **138 790 bovins ; 445 977 ovins ; 52 526 caprins, 1 578 équins, 853 asins, 176 371 volailles et 1327 camelins**

L'exportation des cuirs et peaux a porté sur **749 655** pièces de cuirs (3761,652 tonnes) et **407 639** pièces de peaux ovines et caprines (483 998 tonnes) **376 pièces** de peaux ovines et caprines tannées.

3.2.9 Amélioration des conditions d'élevage

a) Intensification de la production de fourrages

- **11 000 tonnes** de Matière Sèche (MS), **4 530 ha** (dolique, panicum maximum, Stylosanthes hamata,) pour une prévision de **12 500 tonnes**, soit un taux de réalisation de **88 %** ;
- **4 457 ha** de bourgou ont été régénérés pour une production de **66 855 tonnes de MS**.

b) Aménagement et hydraulique pastorale : réalisation de :

- 11 forages et 18 puits pastoraux réalisés
- 171 km de pistes à bétail matérialisées et sur 275 km de pistes (62 %)

c) Infrastructures et équipements d'élevage

- 1 banques d'aliment bétail (92%), 7 marchés à bétail (44 %), 3 unités de transformation de lait (100%) et 7 parcs polyvalents construits;
- 5 Cabinets Vétérinaires Ruraux installés (100 %).

d) Renforcement de capacités des acteurs

- 2143 producteurs formés sur plusieurs thématiques ;
- 22 cadres et agents techniques formés en Insémination Artificielle ;
- 300 ménages vulnérables dotés en noyaux de petits ruminants ;
- 1742 tonnes d'aliment bétail et 1200 pierres à lécher distribuées aux éleveurs.

II.3 SANTE ANIMALE ET SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE

3.3.1 La santé animale

En matière de protection sanitaire du cheptel

- **27 219 576** têtes, toutes espèces confondues sur une prévision de **23 756 549 têtes**, soit 114 % ;
- **368 130** têtes toutes espèces confondues ont été touchées contre les trypanosomiases, les parasitoses internes et externes.

En matière de surveillance épidémiologique des maladies animales

- trois (03) foyers de PPCB dans les régions de Kayes, Gao et Ségou ;
- quatre(4) foyers de fièvre aphteuse dans le District de Bamako, Sikasso, et Gao ;
- un (1) foyer de dermatose nodulaire contagieuse dans la région de Kayes ;
- un (1) foyer de variole aviaire dans la région de Ségou.

Dans le cadre de la surveillance de la Grippe Aviaire, 217 marchés à volaille, 608 foires hebdomadaires et 2 507 exploitations avicoles dont 149 modernes ont été suivis.

Le contrôle des animaux à l'exportation : 72 208 Bovins, 305 293 Ovins, 16 436 Caprins, 104 354 Volailles domestiques, 49 036 Oiseaux sauvages, 2 067 Tortues, 217 Equins et 152 Lapins.

3.3.2 La santé publique vétérinaire

- Le contrôle à l'importation: Lait et produits laitiers : 2 653 004 kg ; Poisson et produits de pêche: 1 484 934 kg ; Viande et produits carnés: 11 750 kg ; Œufs et Ovo produits: 590 000 kg ; Cuirs : 498 500 kg ; Peaux Ovins/caprins: 40 047 kg ; Tourteaux de coton : 865 500 kg ; Aliment volaille : 190 000 kg.
- Le contrôle à l'exportation: Lait et produits laitiers : 65 560 kg ; Viande et produits carnés : 20 730 kg
- Production de vaccins : **28 318 250** doses (tout type de vaccins) pour une prévision de **26 500 000** soit une réalisation de **107 %**.
- **Réalisations de diagnostic** : 2 041 échantillons analysés, 116 de diagnostic de confirmation des foyers, 1 301 échantillons de dépistage des zoonoses et 624 échantillons de parasitoses gastro-intestinales et sanguines.
- **Réalisations de contrôle de qualité** : 224 échantillons d'aliments d'origines diverses, 104 échantillons pour la recherche et le dosage des résidus de pesticides.

II.4 PRODUCTIONS HALIEUTIQUES ET AQUACOLES

- Production halieutique : **80 000 tonnes** de poisson contre **85 000 tonnes prévues**, soit 94%.
- Production Aquacole : **1 953,75** tonnes de poisson contre 2 500 tonnes prévues, soit 78 %.
- Production d'intrants de Pisciculture : 8 987 250 d'alevins sur une prévision 11 500 000 soit un taux de 78 % ; 1284 tonnes d'aliments poisson.
- Gestion durable des ressources halieutiques : 327 plans d'eau d'une superficie de 1512 ha mis en défens, 42 parcelles de rizipisciculture mises en place, 34 étangs, 107 cages flottantes et 03 micros barrages construits.
- Importation et exportation de poisson : 14 850 tonnes de poisson de mer importées, 5 271 tonnes de poisson frais, 2 050 tonnes de poisson fumé et 1 449 tonnes de poisson séché exportées.

II.5 ORGANISATION DU MONDE RURAL

Les principaux résultats obtenus sont :

- le lancement de l'enregistrement des Exploitations Familiales et Entreprises Agricoles,
- trois (3) Organisations d'Interprofessions (OIP) mises en place : échalote/Oignon, mangue pomme de terre.
- les répertoires des OPA de toutes les régions ont été actualisés et diffusés.

II.6 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE (LOA)

Les résultats sont focalisés sur trois grands dossiers :

- La politique foncière Agricole adoptée par le Conseil des Ministres du 31 décembre 2014,
- La Loi Foncière Agricole : traduction juridique de la Politique Foncière Agricole (PFA), élaborée en février 2015.
- L'amorce du processus d'opérationnalisation du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) à travers la tenue de trois sessions du comité de pilotage, la création de 9 commissions de sélection de projet dans les huit régions et le District de Bamako, le financement de certaines activités sur le Guichet Développement Agricole notamment :
 - o l'organisation du Salon International SIAGR pour **98 000 000 F CFA**
 - o la participation à la foire de MEKNES au Maroc pour **44 936 101 F CFA**
 - o le renforcement de la capacité des éleveurs et des agents dans le cadre de la mise en œuvre du programme national d'insémination artificielle pour un montant de **42 000 000 F CFA**.
 - o le lancement du marché (l'achat et le transport d'alevins, d'aliments poisson, achat et installation de cages flottantes et de pirogues) pour le programme d'empoissonnement pour un montant de **529 000 000 F CFA**

Le reliquat 2014 non engagé est de **1 286 063 899 F CFA** sur un budget initial de **2 milliards**.

II.7 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIERES ET COMPTABLES

Les principaux résultats sont : 491 Agents recrutés au titre de la campagne 2014-2015 dont: Catégorie A : 75, Catégorie B2 : 121, Catégorie C : 295.
Un projet de plan de carrière a été élaboré.

II.8 MISSION DE CONTROLE ET D'INSPECTION :

- onze (11) missions de vérification de gestion ;
- quatre (4) missions de suivi des recommandations;
- 13 missions de supervision de passations de service

II.9 DECENTRALISATION ET DE LA DECONCENTRATION DU MDR

- o les procédures d'inventaire des infrastructures et équipements socio-collectifs ;
- o la consolidation du plan de déconcentration ;
- o le projet de décret fixant les détails de compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales ;;
- o le plan triennal de transfert de compétences (2014-2016).

III. PROGRAMMES D'ACTIVITES 2015-2016

Le plan de campagne 2015/2016 marque la transition entre le PNIP SA et PNISA ; il comprend sept (7) Programmes filières et sept (7) Programmes transversaux.

Chacun des Programmes est structuré en Sous-programmes lesquels sont déclinés en objectifs, stratégies, activités et coûts et plans de financements.

Il s'inscrit dans la volonté d'accélérer le rythme de modernisation du secteur Agricole, d'accroître les gains de compétitivité dans un environnement sous régional concurrentiel

III.1 DESCRIPTIF DES PROGRAMMES DE FILIERES PRIORITAIRES

III.1.1. PROGRAMME N°1 : PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES (MAÏS, MIL/SORGHO, RIZ, BLE, FONIO, SESAME, NIEBE, FRUITS ET LEGUMES, ETC.)

4.1.1. A Sous-programme promotion filière riz

L'objectif de production totale de riz au titre de la campagne est de : **2 599 450 tonnes** pour une superficie de **900 940 ha**, soit une augmentation de **20 %** par rapport à 2014/2015.

Le coût total de l'intensification du riz se chiffre à **55 095 988 000 F CFA** sur lesquels seront investis **34 046 000 000 F CFA** dans l'achat des engrais, soit environ **62 %**

La contribution de l'Etat s'élève à **11 804 000 000 F CFA**, soit **21 %**

La contribution des producteurs est de **43 291 988 000 F CFA**, soit **79 %**

4.1.1. B Sous-programme promotion filière maïs

L'objectif de production totale de maïs est de **2 122 380 tonnes** contre **1 744 020 tonnes** en 2014-2015, soit une augmentation de **22 %**. La superficie à emblaver est estimée à **829 580 ha**.

Le coût de l'intensification du maïs s'élève à **18 154 702 040 F CFA** dont **16 848 700 000 F CFA** pour l'achat des engrais, soit environ **93,87 %**.

La contribution de l'État est estimée à **6 031 240 000 F CFA (33 %)** dont **439 440 000 F CFA** pour la subvention des semences de maïs hybride. La contribution des producteurs est évaluée à **12 123 462 000 F CFA**, soit **67 %** du coût total.

4.1.1. C : Sous-programme promotion filière blé

L'objectif de production de blé est de **34 750 tonnes** pour une superficie de **9 000 ha**. Les ambitions restent limitées en raison des problèmes d'insécurité et la faible structuration de la filière.

Le cout total est estimé à **873 180 000 Fcfa** dont **542430000 fcfa (62%)** représente la contribution des producteurs et **330750000 fcfa (38%)** la part de l'Etat

Synthèse des objectifs des productions céréalières

L'objectif de production céréalière est de **8 005 819** tonnes, soit une augmentation de **15 %** par rapport à 2014 /2015. Le riz et le maïs représentent 59 % de la production totale céréalière attendue.

La production céréalière totale attendue est présentée en détail dans le tableau ci-après.

Cultures	Objectifs 2015/2016			Production de 2014-2015 en tonne	Taux de croit %
	Superficies en ha	Rendement en kg/ha	Production en tonne		
Riz	900 939	2 885	2 599 449	2 166 830	20
Maïs	829 577	2 558	2 122 386	1 744 026	22
Blé/Orge	9 075	3 940	35 756	45 668	-22
Mil	1 736 575	1 048	1 820 312	1 715 044	6
Sorgho	1 417 129	955	1 353 599	1 271 880	6
Fonio	106 170	700	74 318	37 284	99
Total	4 999 465		8 005 819	6 980 733	15

Bilan céréalier sommaire

Les besoins de consommation du pays en céréales (30 avril 2016) sont estimés à **3 850 000 tonnes** pour une production nette attendue de **6 200 000 tonnes** ; ce qui dégage un excédent commercialisable de **2 350 000 tonnes**.

L'excédent de céréales commercialisable se répartit comme suit :

- Riz : 285 000 tonnes, soit 11 % ;
 - Céréales sèches : 2 220 000 tonnes, soit 89 %.
- Cependant, on note un déficit en blé d'environ -155 000 tonnes.

III.1.2. PROGRAMMEN° 2 : PROMOTION : FILIERE COTON

L'objectif de production globale de coton graine est de **650 000 tonnes**, soit un taux d'augmentation de **19 %** par rapport à la campagne précédente.

Le coût de l'intensification du système coton est estimé à **67 231 744 365 F CFA**.

Le montant de la subvention se chiffre à **18 224 423 365 F CFA** soit **27 %**

III.1.3. PROGRAMME N°3 : PROMOTION DES FILIERES ARACHIDE, NIEBE, SESAME (LEGUMINEUSES)

Les objectifs de productions sont :

- Niébé: **202 050 tonnes** contre 194 750, soit 3,7 %
- sésame : **44 006 tonnes** dont **5 751 tonnes** sésame biologique.
- arachide : 384 420 tonnes.

III.1.4. PROGRAMME N°4 : PROMOTION DES FILIERES FRUITS ET LEGUMES

4.1.4.1 Sous-programme promotion des filières horticoles

Les objectifs de productions des principales cultures maraîchères sont :

CULTURES	QUANTITES	CULTURES	QUANTITES
Pomme de terre :	267 074 tonnes	Carotte :	17 028 tonnes
Tomate :	210 601 tonnes	Echalote :	445 189 tonnes
Gombo :	210 864 tonnes	Navet :	2 738 tonnes
Pastèque :	718 446 tonnes	Betterave :	8 308 tonnes
Concombre :	67 095 tonnes	Patate feuille :	8 903 tonnes
Piment :	39 688 tonnes	Oignon :	155 882 tonnes
Aubergine :	6 572 tonnes	Patate :	88 599 tonnes
Courge/courgette :	61 622 tonnes	Ail :	10 803 tonnes
Chou :	45 439 tonnes	Haricot vert :	1 968 tonnes
Melon :	52 476 tonnes	Jaxatu :	11 451 tonnes
Laitue :	65 746 tonnes		

4.1.4.2. Sous-programme Promotion filières fruitières

Les objectifs de productions des principales cultures fruitières se résument comme suit :

- Mangue : 510 890 tonnes,
- Orange : 80 475 tonnes,
- Citron : 48 000 tonnes,
- Banane : 171 949 tonnes,
- Mandarine : 10 025 tonnes,
- Papaye : 59 301 tonnes
- Anacarde : 96 927 tonnes,
- Dattes : 700 tonnes

III.1.5. PROGRAMME N°5 : PROMOTION DE CULTURES FOURRAGERES

Les objectifs de production sont :

- la réalisation de **10 950 ha** de parcelles de diffusion de cultures fourragères (production de fourrage), toutes espèces confondues, pour une production de **45 260 tonnes de MS** de fourrages ;
- la réalisation de **14 590 ha** de bourgou pour une production estimée à **145 900 tonnes de MS**.

III.1.6. PROGRAMME N°6 : PROMOTION DES FILIERES PRODUCTIONS ANIMALES (VIANDE, LAIT, CUIRS ET PEAUX, AVICULTURE)

- A Sous-programme: Promotion de la Filière bétail/viande

Production contrôlée de viande prévue (en tonnes)

Les objectifs de production sont : **70 000** tonnes de viande rouge, soit **31 %** d'augmentation par rapport à la réalisation de 2014. Cette production représente environ 30 % des objectifs du PNIP-SA.

La production sera sous-tendue par l'intensification à travers :

- l'acquisition de 40 515 tonnes d'aliment concentré viande pour 20 000 têtes de bovins et 50 000 têtes d'ovins/caprins ;
- l'acquisition de 1500 botteleuses motorisées ;
- l'embouche de 60 000 têtes de bovins, 109 250 têtes d'ovins, 28 500 têtes de caprins, soit 10 % d'augmentation
- l'organisation de ventes promotionnelles d'animaux.

- B Sous-programme: Promotion de la filière lait

Les objectifs de collecte sont : **5 500 tonnes** de lait, soit 30 % d'augmentation par rapport à la campagne 2014-2015.

Les actions d'intensification portent sur :

- La construction de 7 centres de collecte de lait ;
- La construction/ Réhabilitation de 3 mini laiteries (Koulikoro, Nara, axe Guinée) ;
- La construction de 14 centres de collecte de lait ;
- Le réaménagement des 6 centres de collecte réalisés par le PAFLAPUM ;
- La construction de 64 silos pour ensilage ;
- L'équipement de 6 centres de collecte de lait (pasteurisateur, congélateurs, réfrigérateurs, glacières, lactodensimètre etc.) ;
- l'approvisionnement des producteurs en intrants d'élevage soit 52 925 tonnes d'Aliment concentré ;
- le Contrôle de qualité des aliments pour analyse au Laboratoire de Nutrition Animale ;

-C Sous-programme : Promotion de la filière cuirs et peaux

Les objectifs de production contrôlée sont :

- production de cuirs : 439 733 pièces, soit 23 % de taux de progression par rapport à la campagne 2014-2015;
- production de peaux : 1 424 824 pièces, soit 35 % de progression par rapport à la campagne 2014-2015.

Les actions envisagées porteront sur :

- la formation de 65 professionnels de la filière cuirs et peaux dans les techniques de production, de conditionnement et de classement des cuirs et peaux ;
- la formation de 40 éleveurs dans les techniques de marquage des animaux.

D Sous-programme : Promotion de la filière avicole

Les objectifs de productions avicoles sont :

- effectifs de pondeuses : 2 628 000 sujets, soit un taux de progression de 31,4 % par rapport aux prévisions de la campagne précédente ;

- volaille locale : 30 000 000 sujets, soit 10 % de progression ;
- œufs de consommation : 467 000 000 unités d'œufs de consommation, soit un taux de progression de 3 % par rapport aux prévisions de la campagne précédente ;
- poulets de chair : 6 694 000 sujets, soit 5 % de taux de progression.

Les objectifs de productivité et compétitivité portent sur :

- l'acquisition de 22 500 tonnes d'Aliment concentré pour pondeuses,
- l'acquisition de 3 087 tonnes d'aliment concentré pour chair
- l'acquisition de 25 000 Coqs améliorateurs,
- le Contrôle de qualité des aliments volaille pour analyse au Laboratoire de Nutrition Animale ;

E Sous-programme : Amélioration génétique

Les objectifs retenus sont les suivants :

- l'introduction de géniteurs non consanguins dans 27 noyaux de sélection de zébus maures ;
- la distribution de 24 noyaux de zébus maures (1 noyau = 3 génisses et 1 mâle) ; 27 géniteurs Zébus maures, 12 noyaux de N'dama (1 noyau = 3 génisses et 1 mâle) ; 40 noyaux de moutons Djallonké (1 noyau = 4 femelles et 1 mâle) ;
- la distribution de 40 noyaux de chèvres Guera ;
- l'insémination de **10 000 vaches**.

III.1.7. PROGRAMME N°7 : PROMOTION DES FILIERES PECHE/AQUACULTURE

L'objectif de collecte et de production est de **93 000** tonnes de poisson frais soit une augmentation de 16 %.

Pour y parvenir les activités programmées porteront sur la mise en œuvre des deux sous programmes ci-après

- Sous-programme : Promotion de la filière productions halieutiques

Les activités porteront sur :

- la mise en œuvre du dispositif de collecte ;
- le suivi-évaluation et la supervision ;
- le secrétariat et le suivi des conventions locales de pêche ;
- les missions de suivi-contrôle et de surveillance des pêcheries ;
- l'appui à l'organisation des communautés de pêcheurs.

Le résultat attendu de ce sous-programme est de 90 000 tonnes de poissons de capture.

- Sous-programme : Promotion de la filière productions aquacoles

Les activités porteront sur :

- la mise en œuvre du dispositif de collecte ;
- les missions pour la formulation des besoins en intrants de pisciculture ;
- la délivrance des cautions techniques, la réception des intrants et le suivi de la mise en charge et de la distribution des rations alimentaires ;
- les missions de suivi des élevages de poisson au plan alimentaire et sanitaire ;
- le secrétariat et l'assistance technique aux organisations de pisciculteurs
- la mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation.

Le résultat attendu de ce sous-programme est une production de 3 000 tonnes de poisson de pisciculture est obtenue.

Les infrastructures et intrants programmés pour l'ensemble des sous-programmes sont :

- aménagement de 05 mares,
- 09 sites aquacoles
- 15 compostières aquacoles;
- 71 étangs
- 83 cages flottantes
- 09 marchés à poisson, 02 débarcadères ;
- acquisition de 10 784 700 alevins et 1 283 tonnes d'aliment poisson.

III.2 DESCRIPTIF DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX

III.2.1. PROGRAMME N°8 : PROMOTION DE LA SANTE ANIMALE

La vaccination concernera **45 927 286 têtes** d'animaux et de volailles pour plusieurs types de maladies animales et aviaires (Péripneumonie contagieuse bovine, peste petits ruminants, Charbon symptomatique, Maladie de Newcastle...).

Les objectifs de production de vaccins sont ceux consignés dans le programme de l'action gouvernementale. Les prévisions de production de vaccins telles que définies par la 30^{ème} session du conseil d'administration est de **28 500 000 doses** de vaccins toutes valences confondues.

III.2.2. PROGRAMME N°9 : PROTECTION DES VEGETAUX

Les objectifs de prospection et de traitement porteront sur :

- 48 800 ha à prospecter ;
- 20 900 ha de cultures et pâturages à traiter ;

Pour y parvenir il est prévu de créer et opérationnaliser 392 brigades ;

Concernant la lutte anti aviaire, le traitement se fera dans les aires de nidifications et les dortoirs.

Toutes ces activités visent globalement la protection des cultures et des pâturages contre les maladies (mycoses, virales, bactériennes, etc.) et les nuisibles (insectes, rongeurs, oiseaux).

4.2.2.1 A Sous-programme 9.5 : lutte contre le criquet pèlerin

Objectifs : Assurer la protection des cultures et des pâturages contre le criquet pèlerin

Résultats attendus :

- les zones grégariennes sont bien surveillées ;
- les cultures et les pâturages sont protégés.
- la création de nouvelles brigades de veille

III.2.3. PROGRAMME N°10 : AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

4.2.2.3.1 A Sous-programme 10.1 : Aménagements et Infrastructures Agricoles

Les objectifs d'aménagements de la campagne sont de **20 971 ha** répartis comme suit :

- ✓ **12 356 ha** en maîtrise totale de l'eau dont **11 180 ha** de grands aménagements (GA) sur lesquels **8 900 ha** seront réalisés à l'Office du Niger et **1 176 ha** d'Aménagement de Proximité (AP) ;
- ✓ **8 615 ha** en maîtrise partielle dont **6 100 ha** de GA et **2 515 ha** d'AP.

Les objectifs d'aménagement en petits périmètres maraîchers (PPM) sont de **404 ha** sur les AP.

Les travaux de réhabilitation concerneront 700 ha d'aménagements de proximité dont 450 ha dans les Cercles de Kati et Kolokani et 250 ha dans le Cercle de Bougouni.

Le coût de la sous composante est évalué à **78 666 508 659 F CFA** dont 7 721 268 400 FCFA à rechercher.

4.2.2.3.2 B Sous-programme 10.2 : Equipements Agricoles

L'objectif du programme est d'améliorer la production et la productivité agricole en facilitant l'accès du plus grand nombre d'exploitations agricoles à l'équipement agricole dont seulement 40 % sont équipés.

Les besoins recensés auprès de la profession pour la campagne sont indiqués ci-dessous :

Tableau: Objectifs d'équipement en matériels Agricoles pour la campagne

Désignation	Quantités	Coût unitaire F CFA	Montant (F CFA)
Tracteur et accessoires			
70 CV	10	15 000 000	150 000 000
50 CV	25	13 000 000	325 000 000
39 CV	65	12 000 000	780 000 000
Motopompes	100	10 000 000	1 000 000 000
Batteuses de riz	50	3 500 000	175 000 000
Décortiqueuses à riz	50	2 500 000	125 000 000
Egreneuses de maïs,	50	2 500 000	125 000 000
Batteuses à mil	50	2 500 000	125 000 000
Motoculteurs et accessoires,	100	3 000 000	300 000 000
Botteleuses	1 000	2 000 000	2 000 000 000
Unités d'attelage	20 000	700 000	14 000 000 000
COÛT TOTAL =			19 105 000 000

a-2) Résultats attendus

- R1 : Le taux d'équipement des producteurs est rehaussé de 4 % ;
- R2 : Un plus grand nombre de producteurs ont accès à l'équipement Agricole ;
- R3 : Des Centres Ruraux de Prestation de service sont dotés en équipements Agricoles ;
- R4 : Le respect du calendrier agricole s'est accru.

b-2) Logique d'intervention

Renforcement de capacités

Les structures techniques du Ministère du Développement Rural apporteront tous les services nécessaires d'appui conseil aux bénéficiaires dans leurs zones d'intervention notamment en matière de formation à la bonne utilisation et l'entretien des équipements.

Investissements

L'atteinte des objectifs de la campagne permettra de rehausser le taux d'équipement des producteurs de 4 % et de contribuer à l'amélioration du niveau de mécanisation des opérations culturales et post-récolte.

Le programme pilote de subvention des équipements agricoles prévoit la mise à la disposition des producteurs de 1000 tracteurs et kits au titre de la campagne.

Le schéma de mise en œuvre est le suivant :

- la subvention accordée par l'Etat du Mali : 50 % du coût de revient du kit ;
- les bénéficiaires feront un apport de 20 % du reliquat ;
- les banques de la place : 80 % du reliquat avec des conditions suivantes : i) un taux d'intérêt à négocier (inférieur à 10 % l'an), ii) une période de différé d'une campagne agricole révolue, iii) une durée de remboursement de 4 ans, et iv) des garanties portant sur le nantissement des équipements et matériels + la caution personnelle et solidaire du bénéficiaire.

Mesures d'accompagnement

Mise en place d'une commission de sélection des producteurs pouvant accéder à la subvention de l'Etat.

Mise en place des Comités au niveau national et régional pour le suivi et le contrôle des équipements subventionnés.

c-2) Estimation du Budget

Le coût total du programme est de 10 milliards répartis comme suit : 5 Milliard de l'Etat (MDR et MEF) et 5 Milliards institutions bancaires locales.

III.2.4. PROGRAMME N°11 : CONTROLE DES QUALITES ET NORMES DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE ET VEGETALE.

Les activités prévues en vue d'approvisionner le pays en intrants et produits de qualité sont les suivantes :

- la mise à jour du plan de contrôle et des textes régissant le contrôle ;
- le contrôle de qualité des engrais (prélèvements et analyses des échantillons) et semences (certification et contrôle au champ, test de germination) ;
- le Contrôle des denrées alimentaires d'origine végétale (300 échantillons) ;
- le Contrôle de l'homologation et de la qualité des pesticides ;
- formation de 75 professionnels de la filière viande au respect des normes sanitaires et la traçabilité ;
- contrôle des normes de construction des infrastructures et équipements d'élevage ;
- contrôle des denrées alimentaires à l'importation et à l'exportation.

III.2.5. PROGRAMME N° 12 : RECHERCHE AGRICOLE

Les activités programmées de recherche porteront sur :

- la mise en œuvre de 26 projets de Recherche Stratégique et Appliquée
- la mise en œuvre de 14 projets de Recherche-Développement
- la production de semences de base et de pré base : maïs, mil/sorgho, blé, fonio, riz, niébé, sésame, coton et cultures fourragères ;
- le diagnostic de routine des principales maladies animales ;
- le dépistage des zoonoses et autres maladies prioritaires du bétail et de la volaille.
- les enquêtes épidémiologiques ;
- la mise en œuvre de 26 Conventions et réseaux de recherche portant sur les thèmes suivants :
 - o Système de riziculture intensive : 1 projet
 - o Gestion raisonnée des ravageurs par le traitement sur seuil et le fractionnement des récoltes : 1 projet
 - o Amélioration de la sécurité alimentaire, de la qualité des aliments et des revenus des actrices et acteurs pauvres de la chaîne de valeurs de l'arachide en Afrique de l'Ouest par la réduction de l'aflatoxine : 1 projet
 - o Appui au développement du secteur cotonnier : 1 projet
 - o Amélioration de la productivité, de la durabilité et de la compétitivité des systèmes d'exploitation de la zone cotonnière : 1 projet
 - o Améliorer la compétitivité de la chaîne de valeur du sorgho pour la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest : 1 projet
 - o Gestion intégrée de *Ralstonia solanacearum* (Smith) Yabuuchi et al., dans le contexte de l'augmentation des risques phytosanitaires liés aux changements climatiques' : 1 projet
 - o Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants pour l'Afrique Sub-saharienne : 3 projets
 - o Evaluation de l'efficacité des herbicides et des engrais : 16 projets

III.2.6. PROGRAMME N° 13 : AMELIORATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

4.3.1.1 A Sous-programme 13.1 : Gestion des Ressources Humaines, financières et matérielles

Les activités programmées porteront sur :

- la mobilisation des ressources financières ;
- l'acquisition de matériels et de fournitures ;
- le recrutement de 320 agents d'appui conseil.

4.3.1.2 B Sous-programme 13.2 : Mise en œuvre de la législation rurale (LOA, Loi foncière)

Les activités programmées porteront sur :

- la conception et la validation d'un plan d'action de mise en œuvre de la Politique Foncière Agricole (PFA) ;
- la conception des outils d'application de la Loi Foncière Agricole (L F A) ;
- la conception et la mise œuvre d'un plan de communication sur les textes LFA et PFA;
- la conception et mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PFA;
- l'opérationnalisation du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) à travers :

- la pré sélection des projets par les Commissions Régionales et la sélection par le comité de gestion au niveau national ;
- l'établissement de la liste provisoire des projets à financer ;
- le financement des projets et activités retenus par le Comité de Pilotage.

4.3.1.3 C Sous-programme 13.3 : Structuration de la profession Agricole

Les activités programmées porteront sur :

- le renouvellement des organes consulaires du Réseau des Chambres d'Agriculture (une Assemblée Consulaire pour l'APCAM et une pour chacune des neuf CRA) ;
- la tenue d'au moins deux (2) rencontres statutaires: une session ordinaire et une session budgétaire.
- l'enregistrement et immatriculation de plus de 2500 exploitations agricoles familiales (EAF) et des entreprises Agricoles (EA) soit une progression d'environ 60 % ;
- la mise à jour régulière du Répertoire National des OPA du Mali avec au minimum 8500 OPA ;
- l'appui à la mise en place de trois interprofessions (échalotes-oignons, mangues, pomme de terre) ;
- organisation de la journée du Paysan et lancement de la Campagne Agricole 2015 – 2016.

4.3.1.4 D Sous-programme 13.4 : Renforcement du dispositif de planification et de statistique Agricole

Les activités programmées porteront sur :

- l'organisation des différentes revues ;
- la réalisation du RGA ;
- la poursuite de l'amélioration des statistiques agricoles ;
- l'élaboration des programmes opérationnels du PNISA ;
- la mise en place de base de données informatisée du portefeuille de projets et programmes ;

4.3.1.5 E Sous-programme 13.5 : Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Contrôle Interne

Les activités ciblées sont :

- l'élaboration de manuels de procédures par les services centraux du département ;
- le développement de la cartographie des risques des services centraux et du Secrétariat Général du MDR ;
- la réalisation de dix (10) missions de vérification des services, projets et programmes.

4.3.1.6 F Sous-programme 13.6 : Mise en œuvre de la Stratégie de décentralisation et de Déconcentration du MDR

Les activités porteront sur :

- l'adoption des décrets fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;
- l'élaboration du plan triennal de transfert de compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;
- l'élaboration du plan triennal de déconcentration ;
- le renforcement des capacités des cadres du MDR.

III.2.7. PROGRAMME N°14 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE (LES ACTIONS PRIORITAIRES TRANSVERSALES).

Résilience

Les activités porteront sur les technologies résilientes destinées essentiellement aux petits producteurs. Il s'agit spécifiquement de :

- la diffusion des variétés adaptées aux changements climatiques ;
- l'exploitation des terres adjacentes aux ouvrages hydro agricoles et la construction d'ouvrages antiérosifs ;
- l'application des techniques agro forestières au niveau des parcelles ;
- la production et l'utilisation de la fumure organique ;
- la démonstration de l'irrigation d'appoint ;
- la création d'un environnement favorable aux investissements ;
- le développement des synergies entre les projets de résilience

III.3 DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

Le dispositif de suivi-évaluation existant sera renforcé par :

- une plus grande implication des autorités déconcentrées dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi du plan de campagne ;
- la responsabilisation effective des Comités exécutifs régionaux et locaux de l'Agriculture sur l'atteinte des objectifs du plan de campagne ;
- le renforcement de la synergie entre les services techniques d'une part et d'autre part entre ceux-ci et la profession agricole ;
- l'amélioration du système d'information et d'évaluation des résultats de campagne ;

III.4 HYPOTHESES ET RISQUES

Le plan de campagne Agricole a été élaboré en tenant compte des hypothèses et risques suivants :

- la consolidation de la paix et de la stabilité socio politique dans le pays ;
- la pluviométrie : régulière, bien répartie dans le temps et dans l'espace ;
- la crue des principaux fleuves : régulière et suffisante pour soutenir les activités d'irrigation et de pêche ;
- la maîtrise des ennemis des cultures, notamment les criquets pèlerins, les oiseaux granivore et les maladies animales ;
- la mise en place à temps des intrants agricoles, d'élevage et de pisciculture ;
- la mobilisation à temps des ressources additionnelles (financières, matérielles et humaines).

III.5 BUDGET CONSOLIDE

Le coût total des activités à réaliser au titre de la campagne 2015-2016 est estimé à **198 422 763 455 F CFA** et se répartit comme suit :

- contribution de l'Etat : **56 163 316 415** (28 %) dont **53,6** milliards F CFA environ à investir dans la subvention ;
- part des producteurs **142 259 446 000 F CFA** (72 %).

Sur la contribution de l'Etat, **56 163 316 415 F CFA** sont à mobiliser au titre de l'exercice budgétaire de 2015 (appui conseil, alevins, une partie de la subvention, etc.).

Ce coût n'intègre pas celui des activités à réaliser dans le cadre des projets/Programmes évoluant dans le Secteur du Développement Rural.

Part du budget du MDR dans le budget national

Le budget global du MDR pour l'exercice 2015 (**254,2 milliards F CFA**) représente **14,23 %** du budget total du Mali pour le même exercice. Cette part dépasse les **10 %** retenu par la déclaration de Maputo mais n'a pas atteint **15 %** de l'engagement du Président de la République.

En conséquence, des efforts doivent être davantage déployés par l'Etat pour affecter d'autres ressources au MDR et atteindre prochainement les **15 %** par an du Budget National.

IV. CONCLUSION

Au terme de la mise en œuvre du présent plan de campagne Agricole, les résultats saillants suivants seront produits :

- la production de **8 005 820** tonnes de céréales, **650 000** tonnes de coton graine et **199 795** tonnes de Niébé.
- la production de **5 500 tonnes** de lait collecté ; **70 000 tonnes** de viande rouge, **6 694 000 Poulets** de chair, **467 millions** d'œufs, **439 733** pièces de cuirs et **1 424 824** pièces de peaux ;
- la production de **93 000 tonnes** de poisson dont **3 000 tonnes** en pisciculture ;
- l'exportation de **5 900** tonnes de poissons frais, **3 900** tonnes de poissons transformés ;
- La vaccination de **45 927 286** têtes d'animaux et de volailles contre plusieurs types de maladies animales et aviaires ;
- La production de **28 500 000 doses** de vaccins lyophilisés et liquides.
- le développement des programmes de résilience ;
- le développement des filières agricoles pour créer la richesse et améliorer les revenus des exploitations agricoles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs)

La mise en œuvre du plan de campagne Agricole 2015-2016 se traduira par une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (couverture des besoins de consommation du pays et un excédent d'environ 2,35 millions de tonnes) et l'augmentation des revenus des producteurs.